Depuis plus de quarante ans, l’association DDEN organise, avec le soutien du ministère de l’éducation nationale, le concours des écoles fleuries.

Ce concours est destiné à valoriser les activités de fleurissement et de jardinage à l’intérieur et à l’extérieur des écoles et/ou à réaliser un coin nature.

Cette activité d’éveil transversale favorise l’acquisition, par les élèves, de connaissances et de compétences dans les domaines artistiques, scientifiques, civiques et sociaux.

Elle consiste, en particulier :

* Agir et améliorer son cadre de vie
* Respecter le travail de chacun au travers d’un projet commun
* Développer la démarche coopérative
* Observer en grandeur nature les saisons et la végétation
* Apprendre en jardinant durablement

Le concours des écoles fleuries développe une démarche coopérative qui valorise l’autonomie et l’initiative des élèves.

Il contribue également à l’ouverture de l’école sur son environnement.

Il s’agit d’un projet d’apprentissage où le jardinage est un prétexte à l’utilisation et à l’appréhension d’une démarche universelle : la démarche de la découverte scientifique, et au-delà, une sensibilisation au développement durable indissociable d’une éducation à la citoyenneté.